

## CONDITIONS GÉNÉRALES

1. L'entièreté du texte de nos conditions générales de vente fait partie intégrante de nos offres ou de toutes conventions de vente conclues.  
Sauf stipulation expresse contraire, l'acheteur est censé en avoir pris connaissance et en avoir accepté toutes les clauses.  
Toute modification ou dérogation aux présentes clauses sera non valide si elle n'a pas été faite par écrit et acceptée par les deux parties.
2. Toutes nos propositions, catalogues, brochures, listes de prix et renseignements divers fournis au client ne constituent pas des offres et sont fait sans aucun engagement de notre part.
3. Nos prix s'entendent frais d'envoi et TVA compris.
4. Le client est obligé de contrôler le bien livré ainsi que l'emballage immédiatement lors de la livraison et de vérifier les manquements éventuels ou les endommagements visibles ou procéder à ce contrôle après que nous lui ayons communiqué que les biens sont à sa disposition.  
Tous manquements ou endommagements du bien livré ou de l'emballage présent au moment de la livraison doit faire l'objet d'une mention par le client sur le bon de livraison ou la facture. A défaut toutes réclamations devront être introduites par lettre recommandée en déclarant de façon précise la nature et la motivation des protestations dans les 8 jours de la livraison.
5. Les produits vendus sont garantis contre tous vices de fabrication ou de matière pendant une période définie séparément pour chaque produit.  
Les marchandises renvoyées doivent l'être dans leur emballage d'origine et ne présenter aucune altération ou manque de pièces quelconques.
6. Les factures sont payables au siège social du vendeur au comptant.  
Tous défauts ou retards de paiement de tout ou partie d'une facture entraîne de plein droit et sans mise en demeure déduction d'une indemnité forfaitaire et irréductible égale à 15 % des montants dus sans toutefois que cette somme puisse être inférieure à 50 euros, ainsi que déduction d'intérêts moratoires au taux de 12 % l'an.
7. Les biens vendus restent la propriété entière du vendeur jusqu'à complet paiement de son prix, des frais annexes, et taxes.  
A défaut de paiement, le vendeur pourra reprendre les biens livrés et procéder à la résolution de la vente sur simple notification écrite 8 jours après mise en demeure restée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts.
8. L'acheteur s'engage jusqu'à complet paiement du prix à ne pas modifier ou enlever les marques d'identification apposées par le vendeur sur lesdits biens. L'acheteur n'a pas le droit de revendre ou de céder les biens livrés jusqu'à ce qu'il ne se soit acquitté de la totalité du paiement du prix.
9. L'acheteur assume les risques des biens vendus dès leur livraison et notamment les risques de perte, avarie, destruction et dommage.
10. Si la vente a été conclue par plusieurs acheteurs, ceux-ci sont tenus solidairement et indivisiblement à l'encontre du vendeur.
11. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu sont de la compétence exclusive des Tribunaux de Liège et plus particulièrement de Monsieur le Juge de Paix du Premier Canton.
12. Les frais de poulies ou de lift sont à charge du client